BULLETIN de SANTE du VEGETAL FRANCHE COMTE

Bulletin N°02 – 3 juin 2013 - Semaine 23

Zone non agricole

BSV en zone non agricole

Les bulletins de santé du végétal (BSV) **décrivent l'état de santé des végétaux** et en analysent le risque sanitaire à partir d'un **réseau d'observation régional**. Ils donnent également des informations sur les **stades phénologiques des végétaux** et les **méthodes de lutte préventive**. Les gestionnaires des zones non agricoles doivent ainsi **pouvoir raisonner la protection** de leurs peuplements végétaux à partir de leurs observations locales. Un soutien au diagnostic (photo, diagnostic, analyse ...) peut être demandé à l'animateur du BSV de la zone non agricole.

SOMMAIRE

Actualités météorologiques	p1
Arbres	
Processionnaire du pin	p2
Processionnaire du chêne	p3
Hanneton commun	p3
Chalarose du frêne	p4
Séquoia Géant	p4
Champignons foliaires	p5
Insectes ravageurs et auxiliaires	p6
Adventices	p6
Note nationale : *les parasites de lutte obligatoire en épidémiosurveillance végétale*	p7

Actualités météorologiques du mois de mai 2013

Après un hiver maussade, le mois de mai est dans la continuité des 4 mois précédents : frais, humide et très peu ensoleillé. Le **printemps le plus froid depuis 25 ans** (source météo France). **154 mm de hauteur d'eau cumulées ont été enregistrées à Dannemarie sur crête** (149 mm au siège de la FREDON-FC). Les **normales saisonnières (1971-2000) indiquent une moyenne de 110 mm** pour le mois de mai. **10 jours seulement sans pluie**. Avec un **déficit d'ensoleillement de 60%.**

En température, ce mois a été **en moyenne plus frais de 3.2°C** (Tmin mai: 7.7°C / Tmin Normales : 10.1°C; T max mai: 14.6°C / Tmax Normales : 19°C).

Du coté des végétaux, ces conditions météorologiques conviennent **assez bien à la forêt**, mais elles **ralentissent la croissance de la plupart des plantes**. Il est estimé un **retard de 3 à 4 semaines**. Par exemple les noyers sont en cours de débourrement.

L'humidité et les températures fraîches **freinent aussi les insectes**, mais par contre favorisent **les champignons foliaires** du type anthracnose. La gestion sanitaire vise donc à **réduire l'impact des maladies cryptogamiques** en détruisant les organes végétaux atteints.

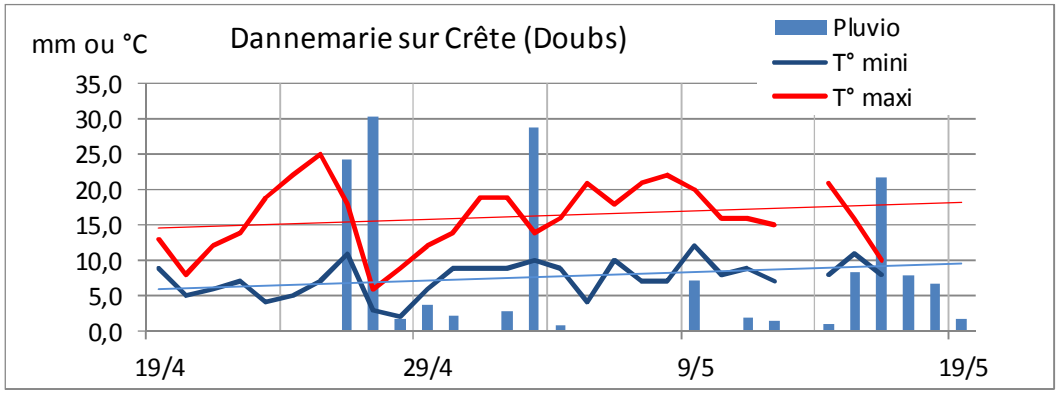

Synthèse élaborée à partir des données recueillies auprès de Météo-France.

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

Bulletin de santé du végétal
ÉCOPHYTO
Zone non agricole
ÉCOPHYTO ZNA RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

ARBRE

PROCESSIONNAIRE DU PIN (*Thaumetopoea pityocampa*)

Au-delà des problèmes de **défeuillaison des pins et cèdres**, les **poils urticants** des chenilles processionnaires peuvent être responsables d'irritations chez l'homme et les animaux domestiques.

Evaluation du réseau : 2013 semble être une **année peu favorable aux chenilles défoliatrices** (Jura). Une **procession a été observée au cours du mois de mai. Elle est jugée exceptionnelle** à cette période. Des pièges à phéromone ont été posés afin de **repérer les premiers vols des papillons**. Le risque d'urtication est présent à cette période. Les chenilles laissent sur leur passage quelques poils urticants sur le tronc. De plus, la nymphose se faisant au sol, **le soufflage, la tonte, ou les jeux de ballon sous les pins ayant porté les processionnaires sont à proscrire.**

Mesures prophylactiques : la **pose de pièges à phéromone est conseillée** afin de réduire la capacité de reproduction de l'espèce sur les sites sensibles ; **6 pièges par hectare ou 1 piège tous les 25 m** (source: revue Nuisibles et Parasites Information n° 75 de mai-juin 2012). Des expériences récentes ont montré que l'installation des **nichoirs à mésange** (lutte biologique par conservation) permet de **contenir les pullulations** lorsque cette pratique est associée aux autres méthodes de lutte (source revue Phytoma n°657, octobre 2012) .

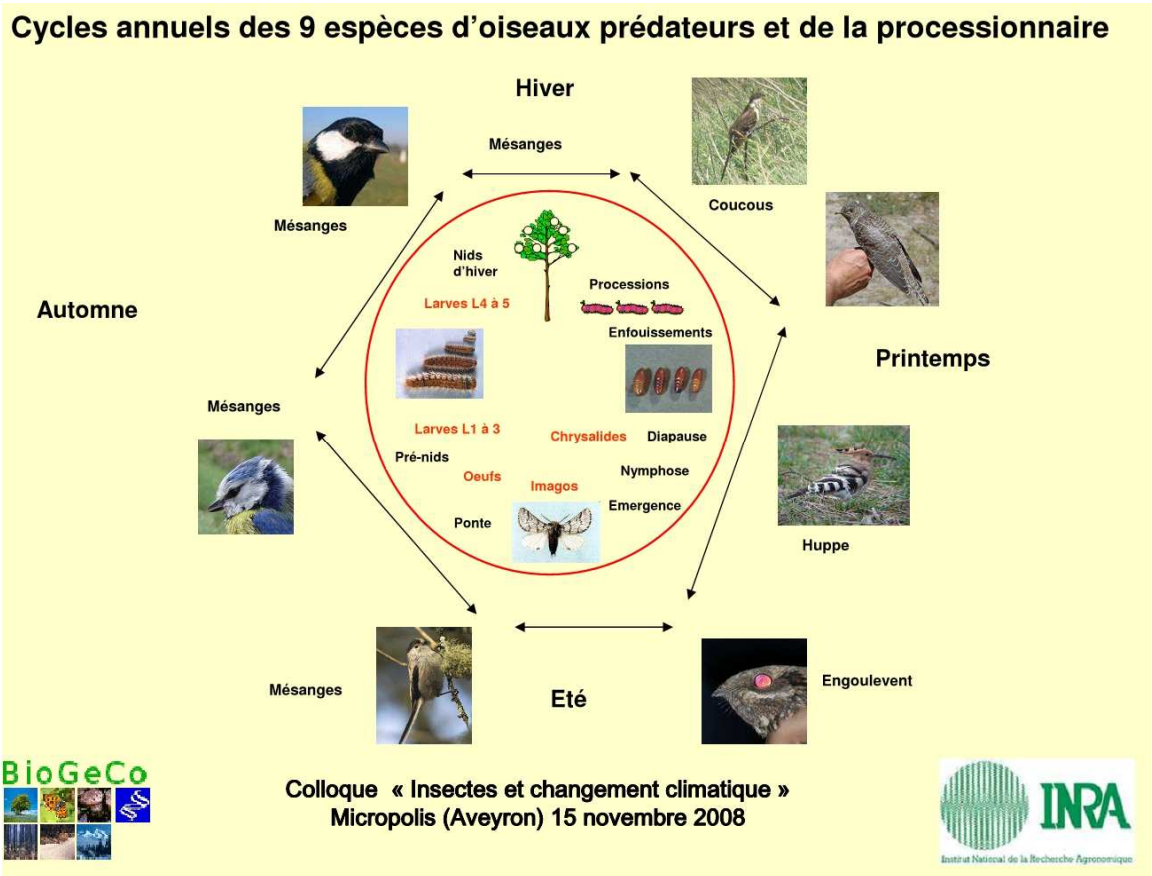

Procession inhabituelle au mois de mai.
Photo : FREDON-FC, piège de parcours, Dole Mont Roland , 23 mai 2013.

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCHE-COMTÉ
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Bulletin de santé du végétal
ÉCOPHYTO

Zone non agricole

ÉCOPHYTO ZNA RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS
FREDON FRANCHE-COMTÉ

PROCESSIONNAIRE DU CHENE (*Thaumetopoea processionea*)

Les processionnaires des chênes à feuilles caduques présentent la **même problématique que celles du pin (défeuillaison et risque d'urtication)**. Mais le **cycle biologique est différent** : le stade hivernal est l'œuf (de septembre à avril). Les éclosions ont lieu en mars le plus souvent de façon synchrone avec la mise en feuille, la nymphose a lieu en juin-juillet et le vol des adultes pour la reproduction en août. Les **chenilles ont un comportement grégaire**. Elles forment des **nids collectifs sur les écorces** des branches ou des charpentières et se déplacent en procession. **La nymphose à lieu dans l'arbre** (et non pas au sol comme la processionnaire du pin). Le risque d'urtication est de ce fait moins important. **Les zones de présence fréquentées par le public sont à surveiller**. En cas de présence, **les équipements de protection individuelle sont nécessaires** à toute personne chargée de l'élagage ou de l'entretien du voisinage de l'arbre.

Évaluation du réseau : 'aire de répartition de cette espèce en Franche-Comté est quasiment l'antagoniste de celle du pin. **Elle est recensée** dernièrement (dans la limite des observations du réseau), **au nord d'une ligne Dannemarie sur Crête/ Besançon**. Le stade chenille a été observé au cours de ce mois de mai.

Mesures prophylactiques : **en cas de risque pour la santé humaine ou en cas de pullulation, des traitements biologiques sont possibles** aux stades de jeunes larves. **L'enlèvement mécanique et le brûlage** sont aussi conseillés (porter un équipement de protection adapté). La lutte biologique par conservation par la **pose de nichoirs** permettrait de contenir les pullulations. Le piégeage des adultes est possible à l'aide de **pièges à phéromone**.

Chêne en zone urbaine contenant des chenilles processionnaires du chêne. En cas de pullulation, les usagers peuvent être incommodés par des urtications (ici usagers de l'arrêt de bus). Photos: FREDON-FC, 3 juin 2013. Commune du Doubs

HANNETON COMMUN (*Melolontha melolontha)*

Le BSV ZNA n°3 de mai 2012, évoquait le vol majeur des hannetons. Ce vol annonçait des **dégâts prévisibles de mai à septembre 2013 et mai-juin 2014**.

Les larves de 1er et 2ième stade sont les plus voraces (pelouse, prairie, jeune arbre, plantation de fruitiers, arbre adulte aux racines tendres – exemple catalpa). Les larves sont actuellement sous la surface du sol et sont visibles en ce moment. **Le vol des adultes a été à peine constaté**, il y a deux semaines. **Les dégâts sont à venir. La lutte biologique par nématodes parasites est possible**.

3 générations de larves; Photo: FREDON-FC

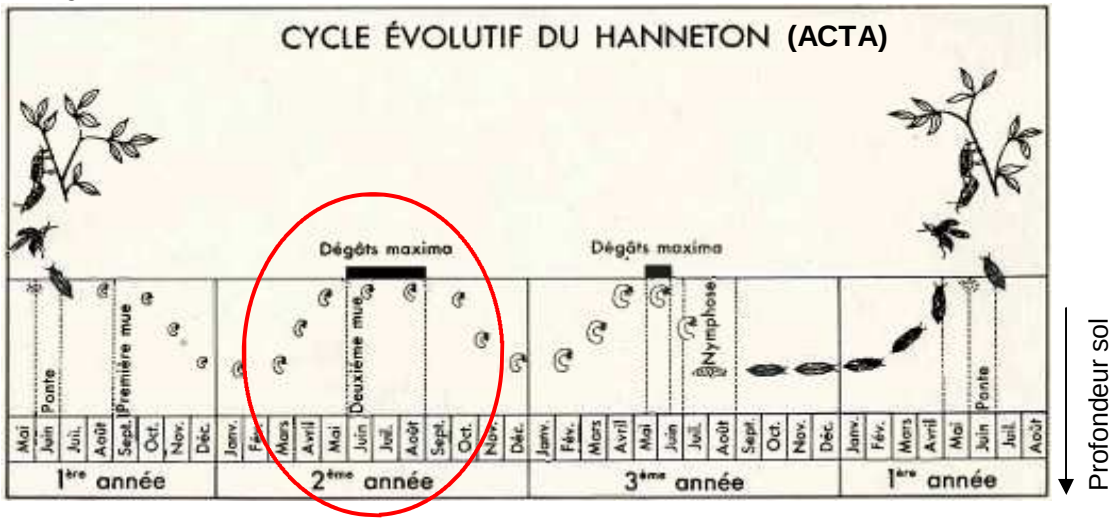

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

CHALAROSE DES FRÊNES OU DÉPÉRISSEMENT DES FRÊNES *(Chalara fraxinea)*

Les fortes humidités du mois passé profitent au champignon et la bise à sa prolifération.

Évaluation du réseau : **les dégâts s'intensifient en Haute Saône, et se confirment plus au sud (Jura).**

Mesures prophylactiques : **veiller à la mise en sécurité des arbres dépérissants**.

À gauche : 3 intensités de symptômes de la chalarose du frêne.
Photo : commune de Marnay, 28 mai 2013, FREDON-FC.
À Droite : Symptôme en Boule de Gui, les rameaux de 2-3 ans meurent, et seules quelques touffes feuillées dans le houppier persistent .
Photo : Commune de Recologne, 28 mai 2013, FREDON-FC.

SÉQUOIA GÉANT (*Sequoadendron giganteum*)

En 2012, à la même période, le réseau d'observateurs faisait part de **l'inquiétude face à des dépérissements généralisés de ramilles** sur des sujets jeunes et anciens. Des analyses en laboratoire avaient montré la **présence de parasites de faiblesse**. Le réseau avait formulé **l'hypothèse d'un affaiblissement suite à une attaque due aux conditions météorologiques exceptionnelles en début d'année 2012** (faible mise en repos, montée de sève très précoce puis froid extrême en février et avril). **Le retour à la vigueur était prévu avec le retour aux conditions météorologiques normales.**

Évaluation du réseau : Effectivement l'observation des quelques sujets pris en exemple l'année dernière montre l'importance de la **résilience des grands sujets**. **Par contre, un certain nombre de sujets plus jeunes sont en cours de dessèchement.**

Mesures prophylactiques : malgré la tendance à la rémission des sujets âgés, il est important de **maintenir une fertilisation raisonnée** afin de favoriser le retour à la vigueur (K, P à l'automne, et N fractionné au printemps). Certaines branches se sont desséchées au cours de l'année 2012. De ce fait , pour des **raisons de sécurité** des usagers et de limitation de l'inoculum, une **taille peut être pratiquée, en désinfectant les outils entre chaque taille**.

À gauche : 23 mai 2012, Desséchement de ramilles sur séquoia géant ;
Photos: Jardin botanique, commune de Besançon, service espaces verts de Besançon.

À droite : le 3 juin 2013, résilience du même sujet, de nouvelles pousses vigoureuses sont réapparues.
Photos: Jardin botanique, commune de Besançon, FREDON-FC.

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

CHAMPIGNONS FOLIAIRES

Les **champignons foliaires se développent sur les feuilles et parfois sur les organes chlorophylliens** (pétiole, jeune pousse encore verte). La plupart se **conserve l'hiver sur les feuilles tombées au sol et/ou sur les chancres sur les rameaux, brindilles ou bourgeons**. Dans le cas des anthracnoses, les spores sont transportées par le vent et la pluie. Les spores contaminent les jeunes feuilles au débourrement. Par temps sec, la maladie cesse de progresser, une nouvelle feuillaison est possible. **Plusieurs années successives d'attaque peuvent rendre plus sensibles les arbres aux maladies de faiblesse ou au insectes xylophages**. De nombreuses espèces existent. En général, elles sont spécifiques et provoquent des symptômes de **taches foliaires, des décolorations et la chute précoce des feuilles**.

Évaluation du réseau : la forte humidité et les températures fraîches de **ce printemps favorisent les champignons foliaires** et notamment les anthracnoses. **La majorité des platanes de la région présentent des atteintes graves du feuillage** par *Apiognomonia veneta (*anthracnose du platane). Le **risque est élevé pour toutes les maladies foliaires printanières**.

Mesures prophylactiques : **ramassage brûlage des feuilles** tombées au sol (demander une dérogation dans le cadre du règlement sanitaire départemental), **taille sanitaire** des rameaux morts ou chancreux**. Traitement des plaies de taille** par un badigeon antifongique. **Pour les sujets à antécédents : fertilisation raisonnée**, et **traitements possibles** à la période sensible entre le débourrement et étalement des feuilles (consultez http://e-phy.agriculture.gouv.fr).

En haut à gauche: anthracnose du platane (Apiognomonia veneta), feuilles dépérissantes et chancre.
En haut à droite : anthracnose du platane (Apiognomonia veneta), aspect clairsemé.
Photos : commune de Marnay, 28 mai 2013, FREDON-FC.

À gauche : anthracnose du saule, chancre sur rameaux et feuilles déformées.
Photo : Commune de Recologne, 28 mai 2013, FREDON-FC.

PHYTOPHORA SP.

Les **conditions de saturation en eau du sol peuvent conduire à des attaques des champignons microscopiques du sol** (oomycètes). Les phytophtoras sont une grande famille pathogène à **très large spectre d'hôtes** et sont **présents naturellement dans les sols**. Les attaques vont dans un premier temps, se traduire par des **taches foliaires** ou un **roussissement sur résineux**, puis par un **affaiblissement de la cime**. Le tronc peut parfois laisser paraître des **taches suintantes de couleur rouille à noir**. Le **bois de cœur au niveau du collet peut devenir rougeâtre. Les racines pourrissent. Les sujets atteints meurent plus ou moins rapidement.**

Évaluation du réseau : **cas sur thuya** sur la commune de Chargey les Gray

Mesures prophylactiques : **éviter de blesser les racines** (bèche, travaux, …), **éclaircir** les plantations trop denses. **Alléger les terres** asphyxiantes, **dessoucher, brûler** les racines et laisser le **trou ouvert une année**.

Zone non agricole

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

INSECTES — AUXILIAIRES

Évaluation du réseau : **Les insectes ravageurs et insectes auxiliaires ont été très peu visibles** au cours de ce mois. Quelques pontes de coccinelles ou des syrphes adultes ont été observés sur pissenlit ou véronique. **Les pollinisateurs sont rares. Quelques acariens** et notamment les galligènes (formant des galles, cornicules ou enroulement) se voient ça et là. **Les pucerons semblent revenir** de façon visible. Grâce aux individus ailés, des colonies commencent à apparaître.

Mesures prophylactiques : **surveiller les ravageurs et laisser le temps aux insectes auxiliaires de se développer.**

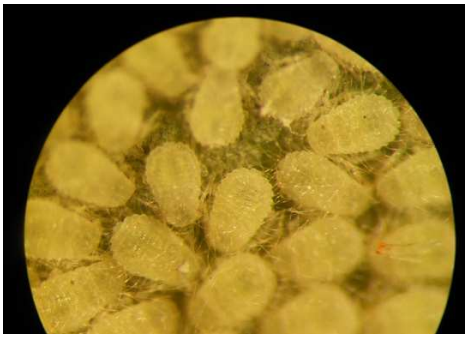

En haut: les premières colonies de pucerons commencent à apparaître et zoom sur la colonie de jeunes pucerons.

Photo : commune de Ecole valentin, 3 juin 2013, FREDON-FC.

À Gauche : présence éparse du puceron du tilleul
Photo : Commune de Voray sur l'Ognon, 3 juin 2013, FREDON-FC.

ADVENTICES

Évaluation du réseau : les conditions météorologiques ont retardé le développement des plantes cultivées. Par contre **les adventices se sont bien développées et l'humidité a retardé les opérations de désherbage alternatif**.

Principales **adventices** observées

Nom placette fixe ou flottante, Adresse-lieu dit	nom adventice	stade	type de site	Note
Maison Familiale Chargey	Liseron	végétation	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Véronique de Perse	fin floraison-fructification	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Renoncule rampante	floraison	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Laiteron commun	bouton floral	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Cardamine annuelle	fructification	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Paturin annuel	floraison	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Mouron des oiseaux	fin floraison-fructification	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Laiteron maraicher	4-5 feuilles	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Lampsane	4-5 feuilles	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Maison Familiale Chargey	Euphorbe réveil-matin	fructification	Massif de vivaces	0 1 2 3 4
Arbois, Gerbet Stéphane	liseron	4/8 feuilles	haies, massifs	0 1 2 3 4
Arbois, Gerbet Stéphane	Renoncule rampante	floraison	pelouse	0 1 2 3 4
Arbois, Gerbet Stéphane	Stellaria media	fructification	massifs	0 1 2 3 4
Arbois, Gerbet Stéphane	Taraxacum sp	fructification	massifs	0 1 2 3 4
Arbois, Gerbet Stéphane	seneçon commun	floraison	massifs	0 1 2 3 4
Arbois, Gerbet Stéphane	Erigeron canadensis	floraison	massifs	0 1 2 3 4

0 = non présent
1 = quelques pieds (1 pour 10 m² ou ml)
2 = 3 à 5 pieds pour 10 m² ou ml
3 = 5 à 20 pieds pour 10 m² ou ml
4 = surface totalement contaminée
en cas de doute transmettre un photographie

Mesures prophylactiques : **veiller à ne pas se laisser déborder par le développement des adventices, plus rapide que les plantes cultivées**. Dans certains cas de débordement, et pour libérer du temps de travail, il est possible d' appliquer quelques principes de gestion différenciée (Pour plus d'information sur les principes de la gestion différenciée consultez http://www.alterhortis.com/la-gestion-differenciee-du-desherbage.html)

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

Bulletin de santé du végétal
ÉCOPHYTO
Zone non agricole
ÉCOPHYTO ZNA RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

Les parasites de lutte obligatoire en épidémiosurveillance végétale

Méthodologie de signalement d'une détection ou suspicion d'organisme nuisible réglementé dans le cadre de l'épidémiosurveillance des cultures

Instruction présentée au Comité national d'épidémiosurveillance en septembre 2011.
Crédits photos : DGAl-SDQPV et OEPP (*D. suzukii*, VMPép, *T. absoluta, C. michiganensis* subsp. *sepedonicus*).

A l'occasion des observations réalisées dans le cadre des réseaux d'épidémiosurveillance des cultures mis en place dans le cadre de l'axe 5 du plan Ecophyto, un observateur peut être confronté à une suspicion de présence d'un organisme nuisible (ON) soumis à des mesures de lutte obligatoire (ou « organisme nuisible réglementé », ONR).

Il existe 3 types d'ONR :

- ON contre lesquels la lutte est systématiquement obligatoire, de façon permanente sur tout le territoire (ex. feu bactérien des rosacées *Erwinia amylovora*, capricorne asiatique *Anoplophora glabripennis*, flétrissement bactérien de la pomme de terre *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus*).
- ON contre lesquels la lutte est obligatoire de façon permanente sur tout le territoire sous certaines conditions (ex. virus de la mosaïque du pépino rendu de lutte obligatoire sur semences et plants de tomate par arrêté ministériel)
- ON contre lesquels la lutte peut être rendu obligatoire sous certaines conditions par arrêté préfectoral (ex. eutypiose de la vigne *Eutypa lata* rendu de lutte obligatoire dans certains départements par arrêtés préfectoraux)

Les ON émergents non réglementés par l'Union européenne, mais figurant sur les listes de l'OEPP (ex. mineuse de la tomate *Tuta absoluta*, drosophile asiatique des fruits *Drosophila suzukii*) figurent dans cette dernière catégorie.

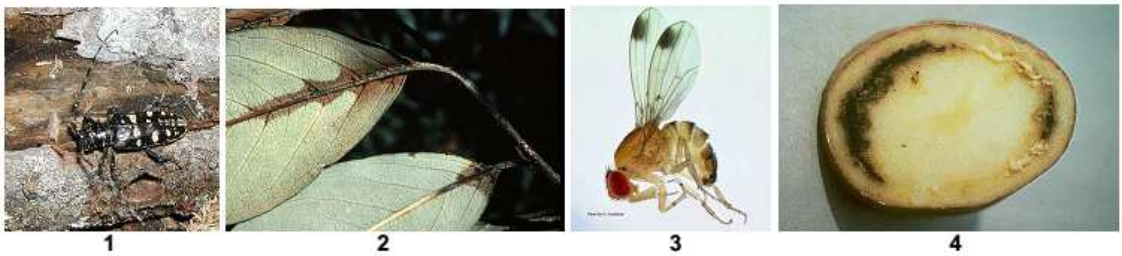

1 2 3 4

Photo n°1 : Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*), imago.

Photo n°2 : Feu bactérien des Rosacées (*Erwinia amylovora*) sur la plante d'ornement *Cotoneaster lacteus*.

Photo n°3 : Drosophile asiatique des fruits (*Drosophila suzukii*) au stade adulte, ravageur émergent, détecté officiellement en France depuis 2010.

Photo n°4 : Flétrissement bactérien de la pomme de terre (*Clavibacter michiganensis subsp. sepedonicus*), anneau brun vasculaire sur un tubercule en coupe.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCHE-COMTÉ
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Bulletin de santé du végétal
ÉCOPHYTO

Zone non agricole

ÉCOPHYTO ZNA RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS
FREDON FRANCHE-COMTÉ

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr

Mode opératoire à suivre par l'observateur pour signaler une présence ou une suspicion d'ONR dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance mis en place par l'axe 5 d'Ecophyto.

1. Si l'ONR est endémique et notifié à la Commission européenne (ex. mildiou du tournesol, flavescence dorée de la vigne, feu bactérien des rosacées, sharka des *Prunus*), et s'il figure dans un protocole d'observation pour la région concernée après accord du CRE et de la DRAAF

➔ le suivi est réalisé de façon active et **toute détection ou suspicion doit faire l'objet d'une information transmise à l'animateur-filière, et au SRAL via la base de données EPIPHYT. La communication est possible dans le BSV, sous réserve de l'accord de la DRAAF-SRAL**.

2. Dans tous les autres cas :

➔ Information confidentielle, transmise uniquement au SRAL, aucune communication dans les BSV.

5

6

7

Photo n°5 : Symptômes du Pepino mosaic virus (VMPép), maladie véhiculée sur tomate par des moyens mécaniques.

Photo n°6 : Chenille mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*), ravageur émergent, détecté en France depuis 2008.

Photo n°7 : Mildiou du tournesol (*Plasmopara halstedii*), fructification du champignon face inférieure d'une feuille.

8

9

Photo n°8 : Cep atteint par l'eutypiose, maladie du bois causée par le champignon *Eutypa lata*.

Photo n°9 : Flavescence dorée de la vigne, maladie phytoplasmique transmise par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Textes législatifs et réglementaires de référence :

- Surveillance et déclaration : art. L.201-7 à L.201-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux responsabilités des personnes autres que l'Etat dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires. **La déclaration de détection ou de suspicion d'un ONR auprès du SRAL est une obligation législative que les observateurs doivent respecter en toute circonstance.**
- Biovigilance : art. L251-1 et L251-2 du Code rural et de la pêche maritime relatifs à l'organisation de la surveillance biologique du territoire.
- Lutte obligatoire : art. L251-3 à L251-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux mesures de protection contre les organismes nuisibles ; arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

EN RESUME

Les conditions météorologiques exceptionnelles ralentissent le développement des ligneux et des plantes cultivées contrairement au plantes adventices. Le temps se prête à la prolifération des champignons foliaires. Les insectes ravageurs et insectes auxiliaires sont peu visibles.

La surveillance du territoire permet de caractériser le degré d'infestation des parasites et ravageurs en zone non agricole et prochainement de localiser les zones géographiques à risque identifiées grâce à la mutualisation des observations.

À ce jour, le réseau de professionnels volontaires est formé de 15 observateurs. L'appel aux observateurs volontaires est maintenu.

Si vous souhaitez être partie prenante du réseau d'observation et faire remonter tout signalement de nuisibles en zone non agricole, contactez nous :

Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté :

Parc du Vallon
Bâtiment A
25480 Ecole-Valentin

Animation filière Zone non agricole :
Laurent REBILLARD
03 81 47 79 23
lrebillard@fredonfc.com

Ce bulletin est réalisé à partir d'observations des ***communes de Besançon*, Lons-le-Saunier, *l'ONF-DSF délégation de Lons-le-Saunier, CRPF-DSF délégation de Lons-le-Saunier,* la MFR de Chargey les Gray, *Gerbet Stéphane paysagiste, Denis Bitard « hébergement dans les arbres à Corcelle Mieslot », Lycée agricole de Dannemarie sur Crête, et la FREDON-FC.***

Ce BSV est diffusé gratuitement par le biais des sites Internet suivants :

www.franche-comte.pref.gouv.fr,
www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr,
www.franche-comte.chambagri.fr,
www.fredonfc.com.

*Action pilotée par le **ministère chargé de l'agriculture**, avec l'appui financier de **l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques**, par les crédits issus de la redevance pour les pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.*

Bulletin rédigé par la FREDON de Franche-Comté et édité par la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

Directeur de publication : Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin Est
25048 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-comte.chambagri.fr